

18.06.2026 - 09:30 Uhr

Tourisme et souffrance animale, également problématique en Europe



Tourisme et souffrance animale

La maltraitance animale est également très répandue dans les attractions en Europe

Zurich, le 18 juin 2026 – De nombreuses destinations en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud et centrale, séduisent les touristes en leur proposant un contact étroit avec des animaux sauvages: selfies avec des tigres, câlins avec des paresseux, bains d'éléphants ou promenades avec des lions. Mais en Europe aussi, de nombreuses attractions portent atteinte au bien-être animal: des delphinariums aux balades à dos d'âne, en passant par de prétendus refuges pour animaux. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES recommande d'examiner ces offres d'un œil critique.

Pendant les vacances, beaucoup souhaitent découvrir de nouvelles cultures, goûter aux traditions et à la cuisine locales, et ramener des souvenirs de leurs voyages. Les rencontres avec les animaux font souvent également partie de l'expérience, que ce soit lors de spectacles, de balades à cheval ou d'autres attractions touristiques. Or, une grande partie de ces offres reposent sur l'exploitation des animaux. «Pourtant, à y regarder de plus près, protection des animaux et tourisme peuvent parfaitement aller de pair», explique Sarah Bartels, chargée de campagne chez QUATRE PATTES Suisse.

Cirques et spectacles animaliers

Les spectacles mettant en scène des animaux sauvages, dans les cirques ou les delphinariums, par exemple, peuvent sembler fascinants, mais ils sont systématiquement associés à la souffrance animale. Ils reposent sur la contrainte, l'isolement et des conditions de détention non naturelles. De nombreux animaux développent ainsi des troubles du comportement ou présentent des lésions physiques.

Équitation et promenades en calèche

Lors des balades à cheval, à dos de chameau ou d'âne, ainsi que lors des promenades en calèche, le bien-être animal n'est pas toujours garanti. Les animaux peuvent souffrir de surmenage, de la chaleur, d'un équipement mal ajusté ainsi que du stress causé par la circulation et la foule. Il est donc essentiel de toujours considérer ces offres avec un regard critique.

Souvenirs fabriqués à partir de matériaux d'origine animale

Les souvenirs peuvent eux aussi contribuer à la souffrance animale. Les produits fabriqués à partir d'os, de dents, de fourrure, de plumes ou d'écaille de tortue proviennent souvent du commerce illégal d'animaux sauvages et alimentent l'exploitation ainsi que le braconnage. Même des objets en apparence anodins, comme des bijoux en corail, des colliers ornés de dents d'animaux ou des accessoires en plumes peuvent impacter des espèces menacées ou favoriser des pratiques cruelles. Par ailleurs, beaucoup ignorent que l'importation et l'exportation de tels produits sont souvent illégales et peuvent entraîner de lourdes sanctions.

Alternatives respectueuses des animaux

La meilleure façon d'observer les animaux est de les découvrir dans leur milieu naturel, que ce soit lors d'une randonnée, d'un safari ou d'une sortie de plongée ou de snorkeling. Ce faisant, il est important de ne pas déranger les animaux, de ne pas les nourrir et de limiter les interactions dans le temps. Lors de la réservation de ce type d'activité, il est recommandé de se renseigner à l'avance sur les normes en matière de bien-être animal et de poser des questions en cas de doute.

La visite d'un refuge ou sanctuaire sérieux peut également constituer une expérience enrichissante. Les véritables centres de protection offrent aux animaux une vie sécurisée et aussi proche que possible de leur environnement naturel. Ils renoncent au contact direct avec les animaux, n'effectuent pas d'élevage, assurent des soins vétérinaires et garantissent aux animaux la possibilité de se retirer à tout moment. «Malheureusement, de nombreux établissements peu scrupuleux se présentent comme des centres de protection, car cette appellation n'est pas protégée. Il est donc essentiel de bien se renseigner avant une visite», explique Sarah Bartels.

Arosa Terre des Ours est un exemple de refuge sérieux: il offre un habitat adapté à quatre ours sauvés, Amelia, Meimo, Sam et Jamila, tout en permettant aux visiteuses et aux visiteurs d'en apprendre davantage sur la protection des ours. Arosa Terre des Ours combine ainsi protection animale et tourisme, créant un équilibre «gagnant-gagnant» pour les animaux et la région.

Voyager dans le respect des animaux est tout à fait possible, il suffit de privilégier délibérément des offres qui placent leur bien-être au centre des préoccupations.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux dits de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félins et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, au Cambodge, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans 13 pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Les images en haute résolution peuvent être téléchargées [ici](#).

Copyright selon les métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias:

Chantal Haerberling
Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux
Altstetterstrasse 124
8048 Zurich
043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Lors de balades à dos d'ânes, le bien-être animal n'est pas toujours au premier plan.
© QUATRE PATTES | Tibor Rauch



Lors de balades à dos de chameaux, le bien-être animal n'est pas toujours au premier plan. © QUATRE PATTES | Tibor Rauch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100940757> abgerufen werden.